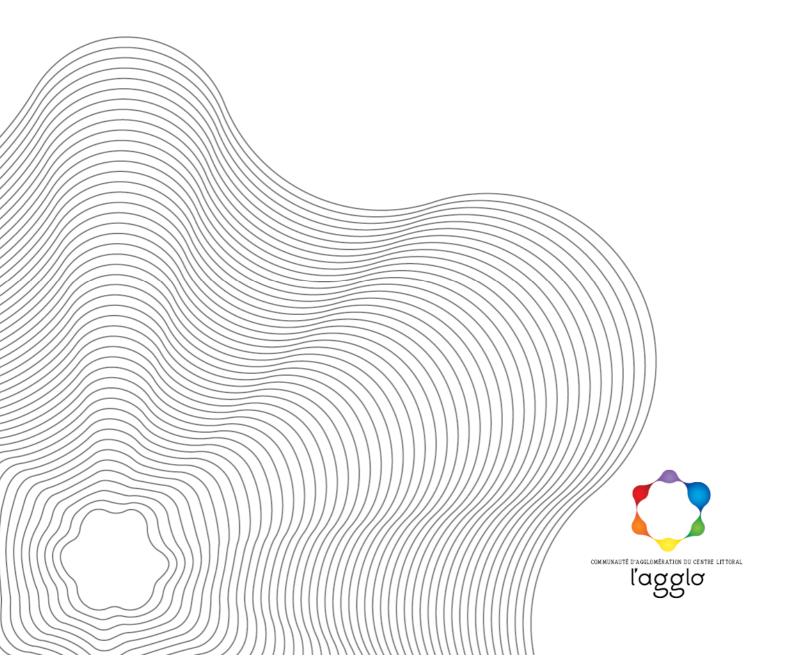
# RAPPORT

RAPPORT No.01/2021/CACL

Rapport annuel 2020 sur la situation en matière de développement durable : Les engagements de la CACL



### Rapport annuel 2020

sur la situation en matière de développement durable : Les engagements de la CACL



## Sommaire

I – LE DEVELOPPEMENT DURABLE, C'EST QUOI ?	
1. DEFINITION	2
3. ET MAINTENANT QUE FAIRE ? :	
II – LA GESTION DU PATRIMOINE, LE FONCTIONNEMENT ET LES ACTIVITES INTENDENCE COLLECTIVITE	
1. Nos realisations	-
a. Dématérialisation des procédures	
b. Gestion du parc de véhicules	
c. Entretien des espaces verts	
d. Performance énergétique du bâti et du parc informatique	
e. Réduction et valorisation des déchets	
f. Manifestations éco-responsables	
2. Notre programme d'actions 2021	
a. Dématérialisation des procédures	
b. Entretien des espaces verts	
c. Le programme Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte (TEPCV	
d. Administration responsable	
III. LA STRATEGIE ET LES ACTIONS DE LA COLLECTIVITE EN MATIERE DE DEVE	
DURABLE	12
1. POLITIQUE « ADDUCTION EN EAU POTABLE »	12
a. Réalisation	12
b. Programme 2021	13
2. POLITIQUE « ASSAINISSEMENT »	14
a. Réalisations	14
b. Programme d'actions 2021	
3. POLITIQUE « ENVIRONNEMENT/DECHETS »	
a. Réalisations	
b. Programme d'actions 2021	
4. POLITIQUE « AMENAGEMENT DU TERRITOIRE »	
a. Réalisations	
b. Programme d'actions 2021	
5. POLITIQUE « DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE »	
a. Réalisationsb. Programme d'actions 2021	
6 POLITIQUE « TRANSPORT »	

#### Préambule

A travers la rédaction du rapport sur la situation en matière de développement durable, les collectivités territoriales ont l'opportunité de présenter la cohérence de leurs différentes politiques, programmes et actions entreprises au regard du développement durable et d'illustrer, par leurs résultats, leurs contributions aux défis nationaux, européens et internationaux.

Ce rapport est également l'occasion de renforcer le débat démocratique autour de l'action publique et enfin, de mettre en perspective les orientations stratégiques retenues pour les années à venir, et notamment celles proposées dans la maquette budgétaire.

L'exigence sans cesse accrue d'un mode de développement soutenable, le dépassement d'analyses sectorielles ou budgétaires traditionnelles, l'exigence de transversalité et de cohérence de l'action publique, la nécessité d'évolution des modes de gouvernance, sous-jacents à ce nouvel exercice, sont les cadres indispensables de réflexion, aujourd'hui, pour conduire les territoires et leurs habitants vers la durabilité.

La présentation de ce rapport à l'assemblée délibérante, par la Présidente de la CACL, en amont du débat budgétaire, incarne la nécessité de prendre le temps d'un débat pour élaborer une vision prospective, partagée et transversale des enjeux locaux et globaux à relever.

Il s'agit ici d'un rapport qui concerne l'année 2020 et qui sera enrichi au fil des années.

#### I – Le développement durable, c'est quoi ?

#### 1. Définition

L'acception la plus couramment utilisée est la suivante : Le développement durable est un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs. Rapport Brundtland, 1987



Pour être durable, le développement doit concilier trois éléments majeurs : l'équité sociale, la préservation de l'environnement et l'efficacité économique.

Enfin, un projet de développement durable s'appuie nécessairement sur un mode de concertation plus abouti entre la collectivité et ses membres.

La réussite d'une politique passe ainsi par le respect d'exigences de transparence et de participation des citoyens.

#### 2. Enjeux en Guyane

a. Enjeux environnementaux

Les signaux d'alarme sur l'état de santé de la planète se font de plus en plus nombreux.

Montée du niveau de la mer : Le niveau de l'océan est mesuré en continu grâce aux stations marégraphiques locales et au mesures acquises par satellite.

En Guyane, la vitesse d'augmentation locale du niveau moyen de la mer au large de la Guyane de **3,5 mm/an** sur la période 1993-2012, rythme légèrement supérieur aux 3,18 mm/an observé au niveau mondial.

➤ Hausse des températures : Les scientifiques intègrent différents scénarios d'émission de gaz à effet de serre. D'après les dernières projections réalisées au niveau mondial la température devrait continuer à augmenter au cours du XXIème siècle.

En Guyane, les données récoltées grâce aux 4 stations météorologiques guyanaises indiquent une augmentation des températures moyennes de **+1,36°C** sur la période 1955-2009.

➤ Des précipitations très variables : Au niveau mondiale, il apparait que les contrastes entre les régions humides et sèches et entre les saisons devraient s'accentuer.

En Guyane, la variabilité interannuelle des précipitations est en partie expliquée par les **grands cycles climatiques**, à l'image du phénomène El Nino, qui peuvent affecter le climat guyanais.

Accroissement des risques naturels : les trois phénomènes cités ci-dessus provoqueront phénomènes de submersion, augmenteront les risques de crues et d'inondations ainsi que les mouvements de terrain

En Guyane, en juin 2008, **le Maroni a connu une forte crue**, nécessitant l'évacuation de plus d'un millier de personnes. Un autre exemple concerne l'établissement d'un Plan de Prévention des Risques (PPR) mouvement de Terrain pour la colline de Baduel à Cayenne,

➤ **Développement de maladies rares :** la baisse du débit des cours d'eau et l'élévation de leur température, pouvant favoriser la prolifération d'algues ou de pathogènes (cyanobactéries, E.coli, moustiques...).

En Guyane, le climat équatorial humide de la Guyane favorise le développement de certains **pathogènes** et de maladies vectorielles telles que la **dengue**, le **paludisme** et le **chikungunya**.

#### b. Enjeux sociaux

Les conséquences sociales de nos choix de développement sont elles aussi inquiétantes.

Le phénomène de changement climatique à la particularité d'être injuste : le réchauffement climatique observé est global mais il n'est pas uniforme à la surface de la terre. Les pays du Sud seront particulièrement plus touchés que ceux du Nord, et les catastrophes climatiques de plus grande ampleur.

La question majeure de l'équité entre les différents groupes humains se pose, notamment entre les pays riches et pauvres. On entre là dans la sphère des enjeux sociaux du développement durable.

Au niveau mondial, on constate un accroissement des inégalités : 20 % de la population concentre 80 % des richesses produites annuellement. Plus d'un milliard de personnes vivent avec moins d'un dollar par jour et sont privées d'accès aux besoins fondamentaux (eau potable ou soins médicaux par exemple). Ces questions concernant aussi les pays dits riches : un européen sur six vit dans la pauvreté.

Une société sans solidarité génère de grandes souffrances et n'est pas soutenable que ce soit à l'échelle individuelle ou collective. Le développement durable doit permettre d'intégrer des préoccupations autres que financières dans le fonctionnement des acteurs économiques.

L'enjeu est de taille : **redonner à l'économie sa place dans la société**, une activité indispensable mais non moteur des choix. C'est le choix opéré par la CACL dans le cadre de la mise en œuvre de sa Stratégie pour le Développement Economique approuvé en février 2014.

#### c. Enjeux économiques

Le système économique actuel est libéral c'est-à-dire qu'il est basé sur le principe d'un marché de plus en plus globalisé où la concurrence est libre. Les activités économiques, si elles procurent richesses et emplois, sont également à l'origine de problèmes sociaux et écologiques graves.

Le développement durable doit permettre d'intégrer des préoccupations autres que financières dans le fonctionnement des acteurs économiques. En effet, on constate que la richesse produite est de plus en plus inégalement répartie, que ce soit entre les pays ou entre les couches sociales d'un même pays.

L'enjeu est de taille : **redonner à l'économie sa place dans la société**, une activité indispensable mais non l'unique moteur des choix.

#### 3. Et maintenant que faire ?:

Afin de réduire les effets des phénomènes climatiques et de protéger les populations qui sont les plus exposées, il convient d'agir suivant deux voies :

- l'atténuation qui vise à réduire nos émissions de gaz à effet de serre,
- ▶ <u>l'adaptation</u> qui vise à réduire notre vulnérabilité aux impacts potentiels du changement climatique.

L'application de ces deux voies nécessite que l'ensemble de la société se mobilise. Des **initiatives locales, régionales,** nationales et internationales doivent être encouragées et mises en œuvre afin de modérer ou éviter les nuisances ou d'exploiter les opportunités bénéfiques.

Si aucune mesure n'est menée contre le changement climatique, les coûts et dommages induits seront bien supérieurs aux efforts d'adaptation et d'atténuation. Les incertitudes qui existent sur l'ampleur du changement climatique ne doivent pas être un prétexte à l'immobilisme. L'évolution du climat est à prendre en compte pour préserver l'attractivité des territoires.

### II – La gestion du patrimoine, le fonctionnement et les activités internes de notre collectivité

#### 1. Nos réalisations

Sensible au développement durable de par ses compétences, la CACL travaille à son exemplarité dans son fonctionnement et ses activités en interne.

Au cours de cette année 2018, la CACL a notamment renforcé les actions suivantes :

#### a. Dématérialisation des procédures

Ce projet a été initié par la dématérialisation de 100 % des courriers arrivés et départs, des convocations, des rapports liés aux séances plénières, ainsi que des délibérations.

Les gains sont à la fois techniques, environnementaux et financiers : économies de papier, d'encre et de carburant, gain de temps (reprographie, livraisons de rapports, archivage et recherche ...), commodité pour les élus et les agents.

#### Les actions suivantes ont été menées :

- En 2013 : diagnostic informatique et propositions d'actions, préparation de marchés (photocopieurs-scanners, câblage du bâtiment, onduleur, formations informatiques, tablettes), formations du personnel et des élus avec montée en charge progressive du projet.
- En 2014 : attribution de tablettes pour les nouveaux élus, signature d'une convention avec la Direction des Finances Publiques et la Chambre Régionale des Comptes pour la dématérialisation des échanges avec la Trésorerie de Cayenne-Amandiers pour le budget M49 de l'eau potable.
- En 2015 : généralisation de la démarche de dématérialisation des échanges avec la Trésorerie à l'ensemble des budgets en mai 2015 – Mise en place d'un parapheur électronique pour viser et signer les mandats de dépenses, les titres de recettes et les bordereaux. La transmission des pièces justificatives est dématérialisée.
- En 2016 : dématérialisation des demandes d'achats via une décentralisation de la gestion des demandes d'achats et des bons de commande – Mise en place des visas dans le parapheur électronique pour les demandes d'achat et la certification des factures.
- En 2017 : adhésion au service Chorus Pro. Les prestataires sont invités à envoyer leurs factures sous format dématérialisé. La CACL a tenu 3 réunions d'information à leur attention afin de les accompagner dans la démarche.
- En 2018 : Mise en œuvre du télétravail
- En 2020 : généralisation de la signature électronique pour l'ensemble des documents

#### b. Gestion du parc de véhicules

La flotte de véhicules professionnels est actuellement partagée en intra et interservices. Le renouvellement partiel de la flotte ainsi que l'acquisition de nouveaux véhicules permet d'afficher une baisse de l'âge moyen des véhicules et simplifie l'utilisation de ceux-ci.

Cette flotte est également pourvue d'un véhicule électrique que les agents utilisent régulièrement et rechargent sur la nouvelle borne de recharge présente sur le parking de la CACL. La part de véhicules électriques devrait également augmenter dans les prochaines années.

De plus, un outil de réservation véhicule est en cours d'installation, renforçant ainsi la gestion de nos véhicules en optimisant l'utilisation des véhicules.

#### c. Entretien des espaces verts

L'entretien des espaces verts du siège vise à « entretenir autant que nécessaire mais aussi peu que possible », en limitant l'usage des produits phytosanitaires et supprimant l'utilisation des herbicides. Les déchets verts sont ensuite acheminés à la plate-forme de compostage des déchets verts pour être valorisés en compost.

#### d. Performance énergétique du bâti et du parc informatique

Un diagnostic énergétique du bâtiment du siège de la CACL a été réalisé et a montré qu'une économie énergétique minimum de 34% était possible soit une économie financière de **26 000 €** par an ! Les efforts de rénovation devraient être rentabilisés au bout de 4 ans.

La réception du chantier a eu lieu fin 2020. A ce jour, on observe une réduction des consommations de 30% entre 2017 et 2019, et la production des panneaux photovoltaïques installés couvre environ 45% de la consommation actuelle. Il est important de préciser que les 4 mois d'analyse sont composés de 3 mois de pluie. Ce bilan devra donc être consolidé sur une période d'observation plus longue. Il est également prévu d'améliorer la performance globale du bâtiment, notamment en réduisant le talon électrique.

Le parc informatique vieillissant est consommateur de ressources. Il est de plus constitué de machines aux mauvaises performances énergétiques. Ces machines sont progressivement remplacées par des versions plus écoresponsables, réduisant la consommation électrique de 80%.

#### e. Réduction et valorisation des déchets

La CACL limite au maximum sa production de déchets par la dématérialisation, mais aussi en favorisant les impressions recto/verso et noir et blanc (paramétré par défaut sur ses copieurs), en récupérant les papiers imprimés au verso en papier brouillon et pour les accusés réception des télécopieurs.

La solution « Gespage » a été déployé afin de gérer les flux d'impression. Les fonctionnalités proposées ont permis la réduction de 10% de l'émission de CO<sub>2</sub> liée aux travaux d'impression.

La CACL recycle ses D3E par le biais d'une convention avec l'association Guyaclic permettant de donner une seconde vie au matériel informatique usagé.

La CACL a mis en place une collecte des piles usagées du personnel et des visiteurs (accueil), suit la récupération des cartouches d'encre usagées par son prestataire, trie le verre produit à la cafétéria pour apport dans les bornes prévues à cet effet.

Avec la mise en place de la collecte sélective, des poubelles adaptées au tri ont été installées dans les services. Le tri devrait permettre de réduire la production de déchets organiques.

#### f. Manifestations éco-responsables

Lors des évènements, la CACL privilégie les achats et l'utilisation de produits locaux, la vaisselle réutilisable, le co-voiturage, la dématérialisation de la communication (invitations dématérialisées, envois des communiqués...), le tri du verre, ...

Les grands supports visuels type banderole ou beachflag sont imprimés sans indication de date (sauf exception) afin de permettre leurs réutilisations.

Par ailleurs, un guide sur l'organisation de manifestations éco-responsables est disponible à la CACL. Il porte sur l'organisation et le déroulé de la manifestation pour permettre sa prise en compte dès la conception de l'évènement.

#### **Exemples d'évènements:**

Remise de prix **Challenge Stop Déchets** : La CACL fait appel à un traiteur qui sert une prestation produisant le moins de déchets possible (brochettes de fruits et légumes, etc). Les boissons sont servies dans des gobelets réutilisables.

Semaine Européenne de la Réduction des Déchets : Pour l'année 2017, différentes actions ont été menées :

- Distribution d'un couple de poules aux habitants pour réduire les déchets alimentaires
- Proposition de broyage de déchets verts à domicile
- Visite du centre de tri
- Opération de lutte contre le gaspillage alimentaire (pesées des restes de cantine)

Semaine Européenne du Développement Durable : La CACL a organisé une journée de sensibilisation au développement durable grâce à l'installation d'un espace « 100% DD » au centre commercial Family Plaza. L'occasion d'être au plus près du grand public et de pouvoir l'accueillir sur différents stands avec des jeux et animations pour sensibiliser au développement durable à travers les compétences de l'Agglo : eau, assainissement, environnement, transport.

Une action a également été réalisée sur tous les marchés de l'agglomération pour inciter la population à ne plus utiliser de sacs jetables mais des sacs réutilisables. Des ambassadeurs ont ainsi distribué des sacs cabas aux consommateurs pour effectuer leurs courses.

**Semaine Européenne de la Mobilité** : Organisation d'une journée sans voiture en partenariat avec la Ville de Cayenne. Seuls les bus de la CACL, les vélos et les cyclos pouss étaient autorisés à circuler dans la zone piétonne.

#### 2. Notre programme d'actions 2021

#### a. Dématérialisation des procédures

En 2021 la CACL souhaite atteindre l'objectif « 0 papier » en finalisant la dématérialisation de l'ensemble des procédures RH et en mettant en place la signature par OTP, nous permettant d'offrir à nos tiers non équipés la possibilité de signer l'ensemble des documents électroniquement

Une réflexion sera également menée sur la dématérialisation des archives (mise en place d'une Système d'Archivage Electronique, SAE) et des dépôts de marchés au contrôle de légalité.

La mise en place du portail intranet permettra également la dématérialisation des formulaires internes ainsi que la généralisation des parapheurs électronique ainsi que de la signature numérique.

Enfin, 2021 verra la mise en route de la e-administration permettant aux usagers d'effectuer leurs démarches sur internet. Ce qui permettra non seulement moins d'impressions de papier mais réduira également les émissions liées aux trajets en voiture des usagers.

#### b. Entretien des espaces verts

Une valorisation d'une partie des déchets verts et des restes de repas (bio-seau à la cafétéria) est envisagée sur site, dans le cadre du programme de réduction des déchets.

- c. Le programme Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte (TEPCV) Depuis mai 2016, le territoire de la CACL est labellisé TEPCV, une démarche de lutte contre le dérèglement climatique. Ce projet poursuit 5 objectifs principaux, déclinés en 16 actions. L'idée étant de mailler le territoire d'une cohérence générale d'actions vertueuses et d'actionner tous les leviers en possession des pouvoir publics. Les collectivités locales étant très souvent précurseur et un des acteurs forts du changement.
  - Réduction de la consommation d'énergie dans le bâtiment et l'espace public et amélioration du confort des usagers

Des études et des travaux d'amélioration de l'efficacité énergétique sont projetés sur des bâtiments publics : siège de la CACL, RCT et communes du territoire.

Un travail sur le bâtiment engendrera un meilleur confort pour les usagers des bâtiments : moins de chaleur, d'éblouissement, lumière naturel...

Ces diagnostics ont permis de lancer les travaux de rénovation du bâtiment siège de la CACL, de construction du bâtiment BEPOS de la SEMOP (ex-RCT), et de rénovation de l'éclairage public communal.

Diminution des émissions de gaz à effet de serre et les pollutions liées aux transports

L'étude sur la navette fluviale, l'achat de véhicules électriques, une étude sur la végétalisation de pistes cyclables sont des actions du projet TEPCV. L'objectif étant de démarrer des projets en cohérence avec une vision à long terme concernant la mobilité sur notre territoire. Le développement de la mobilité douce reste un enjeu important et pour lequel la CACL souhaite s'engager.

Développement de la production d'énergie renouvelable

Dans le SRCAE (schéma régional climat air énergie), la Région a fixé comme objectif d'être autonome sur l'approvisionnement énergétique à l'horizon 2030. La CACL doit s'inscrire dans ce schéma; le programme TEPCV comportait donc un volet sur la mise en place de panneaux solaires et d'ombrière photovoltaïque de stationnement pour le rechargement de véhicules électriques. Ce type de projet sera dupliqué sur d'autres structures dans les prochaines années : création d'ombrière parking avec production d'électricité, et autoconsommation sur 5 des sites les plus consommateurs de la CACL.

Développement de l'éducation à l'environnement, écocitoyenneté et mobilisation locale

Les recherches en cours sur l'appropriation des mesures d'économie d'énergie montrent que sans la prise en compte du facteur humain dans les opérations, celles-ci sont en partie vouées à l'échec. En effet, des actions incomprises ou considérées comme interventionnistes peuvent générer des gestes inadaptés.

L'éducation à l'environnement couplé à des efforts de mobilisation locale est un des piliers fondamentaux de la croissance verte.

Promotion de la biodiversité en zone urbaine

La biodiversité végétale permet, pour les bâtiments, une réduction des dépenses énergétiques et l'amélioration du confort thermique, tout en favorisant la sensibilisation à l'environnement et à la biodiversité du patrimoine végétal guyanais.

#### d. Administration responsable

Les agents de la CACL se sont engagés dans le **tri des déchets de bureau** : la collectivité est concernée par la collecte sélective depuis décembre 2015. Les agents des différents services sont équipés de 2 poubelles de bureau : une classique en plastique pour les déchets résiduels, l'autre étant le carton d'emballage des rames de papier pour photocopieur recyclé. Les agents de nettoyage des locaux ont été sensibilisés et font bien la collecte séparative des déchets et recyclables secs.

Depuis 2015, le **compostage** des déchets de la cafétéria est réalisé avec dans un premier temps le marc de café mais aussi les déchets verts issus de l'entretien des espaces verts du siège. En 2017, il est visé d'aller plus loin avec le compostage des déchets alimentaires de la cafétéria. En

2020 un nouveau composteur collectif a été livré à la CACL. Une campagne d'information et de sensibilisation au compostage sera faite auprès des agents du siège pour l'alimenter.

Une borne à **verre** est installée sur le parking du siège pour permettre une valorisation des bouteilles et bocaux alimentaires. Les agents peuvent y apporter volontairement leur verre.

### III. La stratégie et les actions de la collectivité en matière de développement durable

#### 1. Politique « adduction en eau potable »

Historiquement, la première réponse apportée par la CACL aux habitants du territoire communautaire a été de mutualiser les moyens pour une gestion regroupée (afin de favoriser les économies d'échelle), harmonisée et intelligente de l'adduction en eau potable.

Le service public d'eau potable de la CACL doit poursuivre sa démarche pour une gestion durable de sa ressource en eau potable afin de mieux s'adapter au cadre juridique en évolution et aux nouveaux usages de l'eau,

Les besoins en eau des usagers ne sont plus seulement quantitatifs, mais également qualitatifs, dans le respect de la réglementation en vigueur.

Le niveau de développement « durable » (état) du système d'adduction en eau potable et de son environnement correspond ainsi au degré d'accroissement des dimensions qui le définissent :

Dimensions	Niveau de développement correspondant
Milieu naturel	<b>Préservation de l'environnement :</b> préservation et développement de l'environnement local et global.
Ressource	<b>Préservation de la ressource :</b> renouvellement et disponibilité de la ressource en eau (pour satisfaire les besoins des services, de l'environnement et d'autres systèmes qui utilisent également cette ressource).
Technique	Performances des moyens de production : pertinence, efficience et efficacité de la production des moyens techniques et organisationnels de production des services d'eau et d'assainissement.
Economie	Performances économiques et financières : pertinence, efficience et efficacité de la gestion économique des services urbains d'eau. En particulier, les coûts d'exploitation (opération et maintenance) et de capital (investissement) sont financés.
Humain	Satisfaction des besoins des usagers : les besoins en eau potable et en assainissement (qualité, quantité, service, etc.) sont satisfaits, et les usagers apportent leur soutien au système (confiance, préférence, etc.).
Social	Acceptation sociale: les normes et les institutions assurent le bon fonctionnement des services urbains d'eau (gouvernance, réglementation, etc.)

Le développement durable des services publics d'eau potable correspond à la durabilité de ce niveau de développement. Le fort degré d'accroissement de ces dimensions plaide en faveur de la pertinence de nos actions.

#### a. Réalisation

En cette année 2020 bousculé par la COVID19 l'une des actions fortes menées par la CACL est le déploiement sur l'ensemble du territoire de rampes d'accès l'eau et la mise en gratuité de plus de 30 bornes fontaines.

Le seul et unique but de cette action est de lutter contre la propagation de la COVID19 dans les quartiers d'habitats spontanés en permettant un accès à l'eau le temps de la crise et de l'état d'urgence sanitaire.

Cette action rentre pleinement dans une démarche développement durable en répondant au volet social, humain et économie.

En complément des d'extensions de réseau sur Champs-Virgile, Risquetout-ouest, Quesnel-trois Rois, Elysée, Matiti usine. Nous avons mené une opération qui permet de préserver la ressource en eau potable, la réhabilitation du réseau sur la rue Gabriel DEVEZE qui permet de lancer les actions pour réduire les fuites d'eau sur le réseau.

#### b. Programme 2021

Ce dernier sera certainement moins étendu, mais plus réalisable dans des délais contenus :

- Réhabilitation des réservoirs d'eau potable de la CACL afin de sécuriser les ouvrages déjà existants et continuer à assurer une desserte en eau potable de qualité.
- Interconnexion de Roura, pour améliorer la gestion de la ressource de Roura et éviter la surexploitation de cette ressource, en interconnectant à la comté.
- La Réhabilitation de l'usine d'eau potable de la comté permettra d'améliorer la qualité du traitement et limiter les prélèvements inutiles dans la ressource. Mais favorisera la sécurisation électrique de l'usine majeure de la CACL
- Enfin améliorer le SDAEP et avoir un outil pour anticiper les investissements surtout sur un programme de réhabilitation des réseaux ambitieux et limiter les pertes d'eau en ligne sur le réseau d'eau potable.

#### 2. Politique « assainissement »

En matière d'assainissement, on pourra aussi apprécier le développement durable comme la possibilité pour le service de remplir ses fonctions sanitaires (collecte et traitement d'effluents domestiques et assimilés) tout en préservant les usagers de la pollution de l'eau générée par des rejets d'eaux usées soit directement soit prétraitées et en assurant le renouvellement des infrastructures sur lesquelles il s'appuie sur la base d'un tarif acceptable par les abonnés.

#### a. Réalisations

En 2020, la CACL s'est attachée à poursuivre les actions d'assainissement initiées depuis plusieurs années. L'objectif étant d'améliorer le cadre de vie des habitants, à la fois sur le plan sanitaire (diminution des risques et des expositions aux eaux usées) et sur le plan environnemental (amélioration des rendements d'épuration et diminution des atteintes au milieu).

Dans ce cadre, un certain nombre d'actions ont permis :

- De poursuivre les efforts de collecte sur les zones habitées non encore desservies (cités périphériques de Cayenne);
- De poursuivre les travaux pour la réalisation du Pôle épuratoire Leblond destiné à traiter les eaux usées provenant principalement de l'Eco-Quarter Vidal, du bourg de Rémire et du secteur Arc en Ciel;
- De préparer la réception et le traitement sur la STEU Leblond des produits issus de l'assainissement non collectif ;
- De poursuivre les opérations d'épandage des boues chaulées produites sur la STEP Leblond ;
- De procéder à la sécurisation de ses sites de traitement ;
- D'initier la mise à niveau des équipements des stations de traitement des eaux usées afin de pouvoir réaliser une autosurveillance règlementairement conforme ;
- De poursuivre des procédures de contrôles et/ou d'autorisation de déversement des effluents sur le réseau collectif ;
- D'exploiter le réseau et les ouvrages d'épuration, en intervenant de façon régulière à circonscrire les points noirs d'exploitation. L'exploitation étant assurée au travers de 2 contrats en délégation de service public, avec obligation d'information une fois par an des résultats d'exploitation, qu'ils soient administratifs, techniques ou financiers. Ce rapport sur le prix et la qualité du service de l'assainissement est disponible en consultation.
- De débuter les travaux pour la réalisation de la nouvelle station de traitement des eaux usées du quartier Maillard dont le réseau refait à neuf également a été mis en service en 2020. Cette station est innovante de par son process car il s'agit de la 1ère station de type filtre planté d'une telle capacité (1ère tranche de 1 900EH) en Guyane.
- De lancer des études de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation des réseaux d'eaux usées anciens et vétustes des secteurs de Matoury Bourg, Soula 1 et Eucalyptus à Macouria ainsi que de poursuivre au stade DCE les études pour la desserte du secteur Rémire Bourg par le réseau d'assainissement collectif. La première phase de travaux de cette nouvelle desserte est actuellement programmée en 2021.
- De mettre en œuvre des actions de sensibilisation à l'environnement et au développement durable spécifiques à la thématique de l'assainissement des eaux usées, par la mise en place, avec l'aide des associations locales, d'un programme pédagogique répondant aux objectifs suivants :
  - Accompagner les Visites des ouvrages de la Communauté d'Agglomération du Centre Littoral auprès de tous publics, et notamment la STEP Leblond sur laquelle un parcours pédagogique a été prévu;

#### b. Programme d'actions 2021

L'action majeure à venir est liée à la protection de la ressource, au travers :

- De nouveaux projets de collecte des eaux usées sur les nombreux secteurs encore non desservis. Ainsi plus de 80 M€ de travaux sont en cours d'étude de maîtrise d'œuvre sur l'ensemble du territoire.
- De la poursuite d'opérations de collecte en eaux usées pour augmenter le taux de desserte des zones d'assainissement collectif (bourg de Rémire, centre-ville de Cayenne, périphérie au centre-ville de Cayenne, Zone de soula sur Macouria) ainsi que l'intégration aux contrats d'exploitation des extensions de réseaux réalisés par des tiers (EPFAG, SEM) sur l'ensemble du territoire de la CACL.
- De la poursuite d'opération de renforcement des réseaux existants, vieux de près de 40 ans pour certains, et initialement réalisés en amiante ciment. Ces réseaux étant dans un état de dégradation très avancée, avec notamment des portions effondrées, provoquent une dispersion des eaux usées au milieu et sont difficilement exploitables. Ainsi, ces travaux de renforcement qui s'apparente à la réalisation de réseau neuf à la vue de la non possibilité technique de réhabilitation du réseau existant, participe à la résorption de rejets au milieu (secteur Coulée d'Or, secteur Soula 1, secteur Eucalyptus Soula 2, secteur centre-ville de Cayenne).
- En parallèle, s'agissant du traitement, la CACL dispose à fin 2017, d'un parc épuratoire conséquent supérieur à 150 000 EH, permettant de se projeter encore sur quelques années sans urgences d'épuration sur la plupart des communes. Seule la commune de Rémire-Montjoly nécessite la réalisation d'un nouvel ouvrage épuratoire. Il s'agira du pôle épuratoire de Lacroix pour une capacité de 20 000 EH. Cet ouvrage a été inauguré en 2020.
- De la poursuite de la mise à niveau des équipements permettant l'auto-surveillance des réseaux et des stations de traitement afin de mieux apprécier leur fonctionnement et permettre des actions correctives si cela s'avérait nécessaire.
- De la réalisation du curage de lagune du Larivot ainsi que l'épandage des boues en résultant.
- D'actions de communication sur la nécessité de se raccorder au réseau. L'objectif de cette campagne sera de limiter l'insalubrité généralisée sur certains secteurs du territoire desservis en réseaux de collecte.
- De la mise en œuvre des dispositifs d'aide de l'Office de l'Eau pour le raccordement des particuliers au réseau d'assainissement collectif et la réhabilitation des dispositifs d'assainissement non collectif.
- De la mise en œuvre de l'accueil des matières de vidanges sur la STEP Leblond.
- D'actions de sensibilisation à l'environnement et au développement durable spécifiques à la thématique de l'assainissement des eaux usées, par la mise en place, avec l'aide des associations locales, d'un programme pédagogique répondant aux objectifs suivants :
  - Accompagner les projets scolaires, Associations de Quartier, Maison de Quartier, Centre Aéré;
  - Accompagner les Visites des ouvrages de la Communauté d'Agglomération du Centre Littoral auprès de tous publics, et notamment la STEP Leblond sur laquelle un parcours pédagogique a été prévu;
  - o Animer les actions de sensibilisation à l'environnement.

#### 3. Politique « environnement/déchets »

#### a. Réalisations

Dans le cadre de sa compétence « Prévention-Réduction, Collecte et Traitement des déchets», la CACL œuvre au développement durable sur ces 3 pôles :

#### Collecte des déchets ménagers et assimilés

La collecte sélective des recyclables secs a démarré en 2015 : papiers, cartons, bouteilles et flacons plastiques et métaux issus des déchets ménagers sont désormais collectés de façon séparative et dirigés vers le centre de tri. Autant de tonnes évitées en décharge et le démarrage attendu d'une économie circulaire. Les ambassadeurs du tri parcourent le territoire pour assurer la dotation et la communication de proximité.

La CACL a mis en renouvellement le 13/10/2020 ses marchés de collecte des déchets ménagers et assimilés, des encombrants et des déchets verts. Ce renouvellement concerne particulièrement 4 marchés sur les 6 marchés de prestations permettant d'assurer la collecte des déchets sur le territoire de la CACL.

Ces marchés s'achèvent, en effet en aout 2021 et il était nécessaire de procéder à leur renouvellement. Les 2 autres lots ayant démarré en décalé suite à des recours, ils ne sont pas concernés par cette consultation, car s'achèvent en 2022 et 2023.

L'optimisation des fréquences de collecte des ordures ménagères (nouveau découpage des circuits par secteur et non par commune, harmonisation de la fréquence de collecte des recyclables à 2f/mois) permettent aussi une moindre consommation de carburant.

La collecte séparative des déchets verts et des encombrants selon des objectifs qualitatifs permettent depuis 2009 de limiter la mise en décharge de déchets verts et d'accroître la production de compost vert de Guyane. Ce produit a été réutilisé sur les projets de la CACL et notamment les réhabilitations de décharge.

#### Traitement des déchets ménagers et assimilés

En matière de traitement des déchets, la CACL a réalisé :

- la déchetterie à Rémire-Montjoly en 2012 ;
- la plate-forme de compostage des déchets verts à Matoury, dimensionnée pour traiter environ 8 000 tonnes de déchets verts par an. L'extension du site, qui a permis de doubler la capacité de traitement, a été inaugurée en septembre 2013;
- Le centre de tri a été mis en service le 1r septembre 2015 ;
- la déchetterie de Cayenne a été mise en exploitation le 1<sup>er</sup> octobre 2020.
- La CACL poursuit sa programmation pour la création du réseau de déchetteries validé par la prospective déchets de 2017.

Par ailleurs, la CACL est en contrat avec les sites de traitement suivants :

- la décharge des Maringouins (A. Govindin), qui reçoit environ 67 000 tonnes de déchets ménagers par an. Des travaux d'amélioration (2011-2012) ont permis de réaliser des casiers pour limiter les infiltrations de lixiviats, valoriser les biogaz, valoriser les DEEE, accueillir convenablement les déchets des balayeuses mécanisées. La création d'un nouveau casier en décembre 2013 a permis de prolonger la durée de ce site en attendant l'ouverture de l'ISDND (Installation de Stockage des Déchets Ultimes, c'est-à-dire une décharge aux normes européennnes).
- le site de traitement du verre d'Eiffage où un broyeur permet de valoriser le matériau en sous couche routière.

#### Subvention

Au travers des subventions accordées, la CACL soutient des actions de préservation, de valorisation et d'éducation à l'environnement :

- **Mayouri propreté** (associations de proximité, régie de quartier) : 21 associations ont bénéficié du soutien de la CACL :
- **Programme pédagogique** (Sépanguy) : Près de 400 de classes ont été suivies dans le cadre du programme pédagogique depuis 2009 ;
- **Ateliers éco-citoyen** (GRAINE 2011/2012) : Près de 40 ateliers ont été délivrés et financés en partie par la CACL ;
- Collaboration avec le rectorat et l'OCCE au travers du soutien des actions des écoles et du **label éco-école** (label éco-école, projet éco-album).

#### • Réduction des déchets à la source

Le programme prévention que met en œuvre le service environnement/déchets a pour mission la réduction des déchets à la source. La CACL est désormais lauréat de l'appel à projet territoire zéro gaspi –Zéro Déchets. Diverses actions prioritaires en cours :

- Réduction déchets papiers et distribution de 10 000 autocollants stop pub
- Réduction des déchets sanitaires, mise en place d'une opération pilote d'utilisation des couches lavables dans les crèches, attribution de l'aide à l'achat, plus de 450 bénéficiaires depuis 2012.
- Réduction des déchets organiques au travers de la valorisation du compostage individuel via la distribution de livrets sur le compostage domestique et environ 600 composteurs depuis 2009 avec une action phare cette année de distribution de composteurs sur des circuits test et désormais l'aide à l'achat de composteur d'un montant de 50%, puis de 70% fin 2017. Un bilan et un développement de ces action sont prévue pour élargir le champ des actions dans ce domaine, notamment par le biais d'une gestion par les animaux domestiques (chiens, chats, poules ...etc). Une distribution de couple de poules sur 60 foyers du territoire a permis d'engager cette démarche en 2017. Un développement marqué de ces actions est attendu en 2018.
- **Développement du commerce engagé** grâce notamment au site internet <a href="http://www.commerce-engage.com/cacl/">http://www.commerce-engage.com/cacl/</a> qui permettra dans un premier temps de rapprocher producteurs et consommateurs avec les premières signatures de chartes obtenues en 2015.
- **Guide Eco-Manifestation**, ce guide issu de la réflexion et de l'engagement des acteurs est en cours d'élaboration, support à l'organisation de manifestations plus durables.

#### b. Programme d'actions 2021

Les projets suivants sont envisagés en 2021 :

#### Collecte des déchets ménagers et assimilés

- Poursuite de la sensibilisation de proximité et communication générale sur la collecte sélective :
- Renforcement de la collecte séparative du verre par densification du réseau de collecte en apport volontaire;
- Amélioration du taux de collecte du verre par affichage de l'interdiction de jeter le verre avec les ordures ménagères et augmentation de la sensibilisation;
- Amélioration des contrôles sur la collecte séparative des déchets verts et des encombrants selon des objectifs qualitatifs afin de limiter la mise en décharge de déchets verts ;
- Perspective sur le développement d'un réseau de déchetterie et le développement d'une collecte des textiles en apport volontaire;
- Etude sur le tri et la valorisation des biodéchets des gros producteurs.

#### Traitement des déchets ménagers et assimilés

- les déchetteries : augmentation de la communication sur les DEEE et les déchets dangereux, création du réseau de déchetteries : réception de la déchetterie de Cayenne en aout 2020, étude en cours pour la construction de la déchetterie de Macouria ;
- la décharge des Maringouins (A. Govindin), sur laquelle un travail préparatoire à la réhabilitation du site a été engagé de pair avec les travaux d'extension réalisés fin 2015; l'exploitation qui arrivait à terme en février 2021 doit se poursuivre jusqu'à la création de la nouvelle ISDND;
- Renouvellement du marché d'exploitation de la déchetterie de Rémire-Montjoly.

#### Communication

- Maintien des critères environnementaux et sociaux au niveau des différents cahiers des charges (logistique, conception graphique, impression);
- Communication sur les bons gestes et l'élimination des dépôts sauvages ;
- Développement de la dématérialisation des supports avec l'appli mobile, possibilité de faire des messages.

#### Subvention

Au travers des subventions accordées, la CACL soutient des actions de préservation, de valorisation et d'éducation à l'environnement :

- **Mayouri propreté** (associations de proximité, régie de quartier) : 21 associations ont bénéficié du soutien de la CACL ; 16 en 2020, 100 depuis 2017.
- **Programme pédagogique** (Sépanguy): Près de 400 de classes ont été suivies dans le cadre du programme pédagogique depuis 2009; en 2020, 23 établissements inscrits au challenge Zéro déchets, 900 élèves attendus, évènement annulé à cause de la crise. De janvier à juin 2020, il y a eu 6 visites de sites (équipements de la CACL), 8 accompagnements de projets et 4 animations et 304 élèves sensibilisés
- Ateliers éco-citoyen (GRAINE 2011/2012): Près de 40 ateliers ont été délivrés et financés en partie par la CACL; les ateliers éco-citoyens font partie des actions de la SEPANGUY dans le cadre du marché PPSE.
- Collaboration avec le rectorat et l'OCCE au travers du soutien des actions des écoles et du label éco-école (label éco-école, projet éco-album). Il n'y a pas eu de collaboration cette année, la CACL n'a pas été sollicitée non plus.

#### Réduction des déchets à la source

Le programme prévention que met en œuvre le service environnement/déchets a pour mission la réduction des déchets à la source. La CACL est désormais lauréat de l'appel à projet territoire zéro gaspi –Zéro Déchets.

Cette année la CACL travaille à l'élaboration de son PLPDMA comprenant :

- **Réduction déchets papiers** et distribution de 10 000 autocollants stop pub- ok pour les chiffres des autocollants, les demandes sont de moins en moins fortes, on ne renouvellement pas les stocks, 5 000 ont été imprimés en 2019.
- Réduction des déchets sanitaires, mise en place d'une opération pilote d'utilisation des couches lavables dans les crèches, attribution de l'aide à l'achat, plus de 450 bénéficiaires depuis 2012. 44 en 2020, 984 depuis 2012
- Réduction des déchets organiques au travers de la valorisation du compostage individuel via la distribution de livrets sur le compostage domestique et environ 600 composteurs depuis 2009 avec une action phare cette année de distribution de composteurs sur des circuits test et désormais l'aide à l'achat de composteur d'un montant de 50%, puis de 70% fin 2017. 163 en 2020, 1645 depuis 2009
- Un bilan et un développement de ces action sont prévue pour élargir le champ des actions dans ce domaine, notamment par le biais d'une gestion par les animaux domestiques (chiens, chats, poules ...etc). Une distribution de couple de poules sur 60 foyers du territoire a permis d'engager cette démarche en 2017. Un développement marqué de ces actions est attendu en 2018. 0 en 2020, 391 depuis 2017
- Développement du commerce engagé grâce notamment au site internet <a href="http://www.commerce-engage.com/cacl/">http://www.commerce-engage.com/cacl/</a> qui permettra dans un premier temps de rapprocher producteurs et consommateurs avec les premières signatures de chartes obtenues en 2015. Un réseau de 50 labélisés très actifs sur les réseaux sociaux avec 742 abonnés. Un nouveau marché est en cours de rédaction pour pouvoir les accompagner dans leur démarches et continuer à promouvoir leurs actions (réemploi, réparation, écoconsommation, promotion des produits locaux et le circuit court, ...)
- Guide Eco-Manifestation, ce guide issu de la réflexion et de l'engagement des acteurs est en cours d'élaboration, support à l'organisation de manifestations plus durables. La CACL a participé à l'élaboration d'un guide éco-évènement réalisé par l'ADEME Antilles-Guyane :

https://www.ademe.fr/sites/default/files/assets/documents/guide ecomanifestations antill es guyane 2020.pdf

#### 4. Politique « aménagement du territoire »

#### a. Réalisations

Afin de répondre aux objectifs de respect de l'environnement et d'amélioration du cadre de vie des habitants, une démarche de « Plan Paysage » à l'échelle de l'agglomération a été initiée par le Conseil Communautaire (délibération n°31/2015/CACL).

Le « Plan Paysage » est un outil de prise en compte du paysage – qu'il s'agisse de sa protection, sa gestion ou de son aménagement – dans les politiques sectorielles d'aménagement du territoire (urbanisme, transports, infrastructures, énergies renouvelables, agriculture) à l'échelle opérationnelle du paysage et du bassin de vie, que sont les unités paysagères.

Il permet d'appréhender l'évolution et la transformation des paysages de manière prospective, transversalement aux différentes politiques à l'œuvre sur un territoire, et de définir le cadre de cette évolution, sous l'angle d'un projet de territoire. C'est pourquoi le « Plan Paysage » a vocation à être transversal et réalisé en amont des documents sectoriels d'aménagement et de planification, sur le territoire concerné.

De plus, en proposant le paysage comme entrée privilégiée des problématiques du territoire et comme outil de médiation entre les différents acteurs qui le façonnent, le plan de paysage conforte une démarche qui met en cohérence des projets et des dynamiques à l'œuvre.

En effet, compte tenu de l'évolution démographique et de l'étalement de l'urbanisation sur notre territoire, l'agglomération du centre littoral présente des mutations marquées qui trouvent des extensions tangibles dans le paysage, en particulier à travers le mitage des zones agricoles et l'artificialisation des zones naturelles.

La démarche de Plan Paysage est une opportunité pour constituer la première pierre d'une politique visant, à travers des objectifs de qualités paysagères, à protéger et à valoriser les espaces remarquables et à définir des valeurs paysagères communes au territoire.

Afin d'engager tous les acteurs dans une gestion durable de l'espace communautaire, l'élaboration du Plan Paysage sera articulée à la démarche de projet de territoire.

Dans ce cadre, la population et les forces vives du territoire seront, le plus largement possible, associées à la définition de l'avenir de l'agglomération.

L'objectif du Plan Paysage est de décrire la singularité des paysages de l'agglomération, la façon dont ils sont perçus par les habitants, dont ils ont été façonnés et comment la population souhaite qu'ils évoluent. Ainsi, le Plan Paysage de la CACL permettra d'articuler au mieux des éléments de connaissance à des actions préconisées et localisées qui pourront être traduites règlementairement dans le SCoT de l'agglomération.

En outre, le Ministère en charge de l'écologie et du développement durable a lancé un appel à projet visant à apporter une contribution financière de 30 000€ pour appuyer la démarche de Plan Paysage, en particulier à l'échelle des agglomérations.

La CACL a été lauréate de cet appel à projet.

S'agissant plus largement du développement durable de l'agglomération, deux actions majeures ont été menées :

- La signature des contrats de ville communaux afin de déployer la politique de cohésion sociale sur le territoire de l'agglomération, en matière de cadre de vie et de développement économique,
- Le partenariat avec l'l'ADEME dans le cadre des **constructions relais** pour les porteurs de projet, en particulier pour les jeunes entreprises ayant 2 à 5 ans d'existence.

#### b. Programme d'actions 2021

En matière d'aménagement durable du territoire, deux défis seront à relever :

- La réalisation du Projet d'Aménagement Durable du ScoT révisé qui est fondamental pour la définition des stratégies en matière d'aménagement, de mobilité et de développement économique du territoire de l'agglomération. Et au-delà, la grenellisation du SCoT sera un impératif à respecter. En effet, la loi Grenelle 1 du 3 août 2009 puis la loi Grenelle 2 du 12 juillet 2010 (loi portant engagement national pour l'environnement ENE) ont fixé de nouveaux objectifs aux documents d'urbanisme (art L.110 et L.121-1 du code de l'urbanisme). Le SCOT voit son rôle renforcé. Le SCoT devra désormais répondre aux enjeux du développement durable en déclinant les nouveaux objectifs du Grenelle:
  - o réduire la consommation de foncier en protégeant les espaces agricoles, naturels et forestiers et en promouvant un urbanisme durable, plus économe en espaces,
  - o protéger la biodiversité et préserver les principales continuités écologiques,
  - o réduire les obligations de déplacements en corrélant développement urbain et transports collectifs.

Pour jouer ce rôle, le SCOT pourra s'appuyer entre autres sur le Schéma régional du climat, de l'air et de l'énergie (SRCAE).

La loi Grenelle 2 a également modifié le contenu des documents constituant le SCOT. Celui-ci se voit renforcé par des dispositions plus prescriptives et opérationnelles.

#### <u>Le rapport de présentation (art L.122-1-2 code urbanisme)</u>

Il explique les choix retenus pour établir le PADD et le DOO sur la base d'un diagnostic et d'un état initial de l'environnement.

Il comporte une évaluation environnementale.

□ Nouveautés Grenelle :

- le diagnostic doit comprendre une analyse de la consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers au cours des 10 dernières années et justifier les objectifs chiffrés de limitation de cette consommation (inscrits dans le DOO),

- il décrit l'articulation du SCOT avec les documents avec lesquels il doit être compatible ou qu'il doit prendre en compte.

#### Le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) (art L 122-1-3)

C'est le projet politique du territoire qui fixe les objectifs stratégiques des différentes politiques publiques. Il n'est pas opposable.  $\hfill \square$  Nouveautés Grenelle : il est complété par des objectifs portant sur :

- l'implantation commerciale

- le développement touristique et culturel
- les équipements structurants
- l'aménagement numérique []
- la préservation et la restauration des continuités écologiques.

#### Le Document d'Orientation et d'Objectifs (DOO) (art L 122-1-4 à L 122-1-10)

C'est le document opérationnel du SCOT qui définit l'ensemble des prescriptions pour la mise en œuvre des objectifs du PADD.

Il détermine les orientations générales d'organisation de l'espace et les grands équilibres entre les espaces urbains, ruraux, naturels, agricoles et forestiers. Il définit les conditions d'un développement urbain maîtrisé, les principes de restructuration et de revitalisation urbaine, la valorisation des

Il peut comporter des documents graphiques.

paysages et la prévention des

risques.

Il est opposable (dans un lien de compatibilité) aux documents, plans et schémas qui lui sont inférieurs (cf schéma de la hiérarchie des normes).  $\hfill \square$  Nouveautés Grenelle : Il remplace le document d'orientations générales (DOG). Plus détaillé et localisé, il comporte des objectifs, principes et orientations applicables à tout ou partie du territoire (secteurs).

#### Il doit

- arrêter des objectifs chiffrés de consommation économe de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain
- préciser les modalités de protection des principales continuités écologiques ou de leur remise en bon état□
- préciser les objectifs d'offre de nouveaux logements, le cas échéant répartis entre les EPCI ou par commune ♀
- comprendre un document d'aménagement commercial (DAC) qui délimite les zones d'aménagement commercial.

#### Il peut :

- délimiter des secteurs dans lesquels l'urbanisation est subordonnée à leur desserte en transports collectifs, à des critères renforcés de performances énergétiques ou de communications numériques
- imposer préalablement à toute ouverture à l'urbanisation d'un secteur nouveau, l'utilisation de terrains situés en zone urbanisée ;
- délimiter des secteurs dans lesquels une valeur plancher de densité des constructions est imposée  $\ \Box$
- définir des secteurs, situés à proximité des transports collectifs existants ou programmés, dans lesquels les plans locaux d'urbanisme doivent imposer une densité minimale de construction□
- définir, par secteur, des normes de qualité urbaine, architecturale et paysagère applicables en l'absence de PLU□
- préciser les obligations minimales de réalisation d'aires de stationnement.

NB 🗆 Les documents composant le SCOT doivent être cohérents entre eux.

Par ailleurs, le SCOT devra faire l'objet d'une évaluation au plus tard 6 ans (10 ans auparavant) suivant son élaboration ou sa dernière révision. Les résultats du SCOT devront être analysés en ce qui concerne la consommation d'espace, l'environnement, l'implantation commerciale et les transports et déplacements afin de décider de son maintien ou de sa vévision. A défaut, le SCOT devient caduc.

 La réussite de la démarche de Plan Paysage afin d'aboutir à des outils de protection et de valorisation des paysages de l'agglomération.

En matière de développement économique, les actions qui seront menées en 2015 viseront à valoriser les ressources locales de manière à assurer le développement endogène de ce territoire. Par ailleurs, compte tenu de la nouvelle programmation des fonds européens, il s'agira pour l'agglomération de monter et d'accompagner des projets compatibles avec la volonté de développer une économie verte.

#### 5. Politique « Développement économique »

#### a. Réalisations

Le SIDE (schéma intercommunal de développement économique), approuvé en 2014, repose largement sur le développement durable dans son projet de développement économique pour le territoire et dans les projets à qui seront mis en œuvre durant les 5 prochaines années.

Outre le renforcement de l'attractivité du territoire, le schéma propose le développement de deux filières à fort potentiel de croissance que sont la construction et l'agro-industrie.

Concernant la filière construction, la CACL capitalisera sur l'effet levier du BTP (Bâtiment et Travaux Publics) pour créer de la valeur ajoutée locale et réduire la dépendance des entreprises locale vis-à-vis des matériaux de construction importés. Il s'agira de s'appuyer sur les ressources locales (latérite, bois) et exploitables dans le cadre de construction d'habitation et des équipements publics à faible impact environnemental.

#### b. Programme d'actions 2021

Les projets initiés fin 2016 notamment le grand Parc Collery-Terca-Larivot, la zone d'activités industrielles intercommunale devront respecter une charte. Le référentiel intercommunal pour la création de parcs d'activités qualitatifs, fonctionnels et respectant l'environnement est en cours d'élaboration.

En outre, des performances techniques et environnementales ont été intégrées dans le programme de construction des ateliers relais à Matoury. Ces performances attendues constitueront un critère important dans le choix de la maîtrise d'œuvre.

Dans le cadre de la mise en œuvre et de la gestion du Fonds d'urgence économique des Territoires; initié par la Collectivité Territoriale et les EPCI de Guyane, une démarche entièrement dématérialisée (plateforme dématérialisée pour le dépôt et le traitement des dossiers) a été privilégiée limitant ainsi l'impact sur l'environnement.

En 2021, la Direction développement et attractivité économique prévoit de ne plus faire usage de consommables alimentaires jetables et de remplacer ces derniers par des consommables réutilisables respectueux de l'environnement.

Dans les pratiques quotidiennes, les valeurs du développement durable sont véhiculées au sein de l'équipe et se traduisent par des gestes simples ayant un véritable impact sur l'environnement: impressions raisonnées, sensibilisation de ces valeurs au travers de nos messages électroniques...

Pour finir, la DDAE privilégie la formation à distance et la participation aux réunions en visioconférence et par tout autre moyen dématérialisé afin d'éviter les déplacements et réduire l'empreinte carbone.

#### 6. Politique « transport »

En 2021, nous devrons poursuivre et achever un certain nombre de « chantiers » structurants et visant à améliorer l'attractivité du réseau de transport :

### ➡ L'adaptation de l'offre de TC dans l'attente de l'arrivée du BHNS et la modernisation des lignes périurbaines :

Les évolutions du réseau qui seront mises en œuvre répondent aux enjeux suivants :

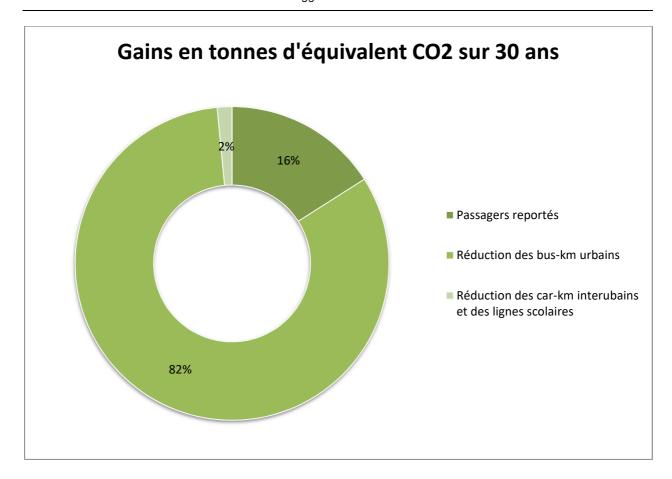
- Une meilleure desserte du secteur de Concorde et de l'aéroport avec les lignes urbaines, avec le lancement du renouvellement de la DSP de la ligne 7 intégrant ces nouvelles destinations et la mise en œuvre de la ligne 7 Express.
- Un confort optimal pour les usagers avec l'acquisition de nouveaux véhicules de transport urbain,
- Une modernisation du réseau périurbain avec la mise en place d'un système de billettique sans contact qui permettra de favoriser les correspondances avec le même titre de transport que dans le réseau urbain.
- ➤ Le lancement de la Phase pré-opérationnelle du projet de Bus à Haut niveau de Service (BHNS) en site propre de l'Agglomération. Cette infrastructure, véritable colonne vertébrale de l'agglomération, permettra de structurer et d'améliorer de manière significative le niveau du transport sur le territoire de l'agglomération.

En effet, le BHNS joue un rôle essentiel sur l'agglo, car il permet à la fois :

- De désenclaver les quartiers prioritaires de la politique de la ville, les grands ensembles, les zones de Résorption de l'Habitat Insalubre (RHI)
- De relier entre elles les zones d'aménagement et les équipements majeurs existants et futurs du territoire
- De desservir plus de 60 000 emplois, scolaires et habitants dans le corridor des 500 mètres du tracé des lignes.

Aussi, ces 10,7 kilomètres de réseau de transport en site propre permettront dès 2024, de drainer plus de 25 000 voyageurs / jour entre Maringouins et Mont-Lucas avec une fréquence toutes les dix minutes et toutes les cinq minutes sur le tronc commun. La capacité pourra être renforcée avec une fréquence plus soutenue, toutes les 3 minutes, pouvant atteindre 60 000 voyageurs/jour.

Ce projet entrainera à terme un report modal de 27% et la réduction des émissions de CO<sub>2</sub>.



### ⇒ La mise en œuvre des actions du Schéma Directeur d'Accessibilité – Accessibilité Programmée

Il s'agira d'équiper les véhicules de transport urbain d'un dispositif de messages sonores et visuels permettant aux personnes déficientes visuelles et auditives de gagner en autonomie lorsqu'elles utilisent les transports en commun.

Il s'agira également pour les agents de la CACL de bénéficier d'une formation d'accueil du public en situation de handicap afin de mieux pouvoir appréhender ce public et pouvoir apporter des réponses qui seront comprises.

Enfin, il s'agira de commencer les travaux relatifs à la mise en accessibilité des arrêts de bus de la CACL afin qu'ils soient accessibles aux personnes à mobilité réduites. Ce travail doit être corrélé aux dispositions que doivent prendre les communes et gestionnaires de voierie afin de rendre accessible le cheminement piéton.

L'objectif étant d'offrir à la population un service de transport performant et accessible à tous.

#### ⇒ La finalisation de l'élaboration du Plan de Déplacements Urbains

Les études pour finaliser le PDU se poursuivent en 2021. Cependant, quelques ajustements sont nécessaires alors même que la CACL a validé son programme d'actions.

En effet, en raison du contexte sanitaire actuel qui prévaut depuis près d'un an, de l'évolution du contexte réglementaire de la disponibilité de nouvelles données portant sur l'offre et l'usage des transports, des études en cours sur le territoire de la CACL (études pilotées par l'agglo ou d'autres collectivités notamment), et du renouvellement du conseil communautaire, il apparait nécessaire de réaliser une mise à jour du document actuel du PDU :

- La loi LOM (dont éventuellement ZFE), dépénalisation du stationnement ;
- Les données INSEE (population, emplois, prospectives) ;
- Les modifications de l'offre de transport en commun du territoire (extension de la ligne 6 et création des lignes 8 et 9) et nouvelles données d'usage ;
- Les nouvelles données en termes d'accidentologie ;
- La prise en compte des nouvelles études / projets prévus ou en cours : navette fluviomaritime, TCSP, vélos, RN1, projets OIN, SCoT en cours...

Ces nouveaux éléments, sans modifier le fonds des actions du PDU, nécessitent des mises à jour de certaines actions ou des compléments à apporter (ZFE, stationnement) ou de préciser certaines actions présentes dans le PDU en fonction de l'avancement des études en cours ou terminées.

Dans le cadre de l'actualisation du PDU, il est nécessaire de réaliser les missions suivantes :

- Actualisation du diagnostic
- Actualisation de la stratégie de mobilité
- Actualisation des fiches actions
- Actualisation de bilan environnemental.

Pour faire suite à ces mises à jour, il est prévu l'approbation du PDU en fin d'année 2021.

### ⇒ La poursuite des études relatives à la mise en place de lignes de transport fluviomaritime

La CACL a lancé une étude dans l'optique d'étudier la faisabilité de 2 lignes fluvio-maritimes :

- Montsinéry Cayenne via Soula et Pointe Liberté
- Roura Dégrad des Cannes via La Levée

Les études ont permis de définir la faisabilité de la mise en place d'une ligne régulière pour la liaison Montsinéry / Cayenne avec deux navires de 50 pax. S'agissant de la deuxième ligne Roua / dégrad des Cannes, les conclusions s'orientent plus vers une ligne à vocation touristique qui fonctionnerait le week-end, car les projections de fréquentation n'esquissent que 30 passagers/jours.

En 2021, il s'agira de valider le mode d'exploitation de la ligne fluvio-maritime Montsinéry / Cayenne puis de lancer les procédures permettant de sélectionner un exploitant avec pour objectif une mise en service à horizon 2023-2024.

Aussi, en parallèle, les études de maitrise d'œuvre seront lancées en 2021 afin de commencer les travaux sur les débarcadères dès la fin 2021.